

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DEPARTEMENTALE

DE L'ARBITRAGE



PROCES-VERBAL N° 1

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL DISTRICALE. Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE. Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141- 4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport.

Réunion du jeudi 27 Aout 2026 à 18h30 en Visio

Présents: Gérald BETTANCOURT (President), Claude TELLENE, Jérôme FABRE, Claude MICHEL, Bernard GUELHES

Excusés: Mme Nathalie GUELEN, Jamal SAHBI

Assistant: Adil MOURABIT (CTDA),

La CDA a appris avec une grande tristesse la disparition d'Emran cet été.

Nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Nous avons une pensée émue pour ce jeune arbitre passionné, parti bien trop tôt. Qu'il repose en paix.

Une minute de silence sera observée en sa mémoire lors de la première journée du Championnat Seniors.

- **STAGES DE RENTREE DES ARBITRES**

- Sénior : le samedi 5 septembre 2025
- Jeune : le dimanche 6 septembre 2025

A ce jour, seulement 65 Arbitres Sénior ont répondu au questionnaire de présence.

Nous rappelons qu'un arbitre absent lors de ce stage, ne sera pas désigné jusqu'au passage d'un stage de rattrapage.

Merci aux retardataires de nous informer de leur présence.

- ➔ 1^{er} rattrapage Tests Physiques : mercredi 16 septembre 2025
- ➔ 2^e rattrapage Tests Physiques : samedi 3 Octobre 2025
- ➔ Dernier rattrapage Tests Physiques : Date à définir courant novembre

ACTIVITÉS SPORTIVES



- **NOUVEAUX ARBITRES EN VAUCLUSE**

La CDA souhaite la bienvenue à 3 arbitres:

- **EL YAGHOUBI Amine**. Arbitre classé D4 en provenance du District de l'Ain
- **MARTINOT Sébastien**. Arbitre classé D3 en provenance du District de Provence
- **BAUDRY Tom**. Arbitre classé JAD en provenance du District de de l'Ain

- **SITUATIONS ARBITRES**

1- Fin de Carrière

CACHEUX Sébastien nous a informés vouloir mettre un terme à sa carrière d'arbitre. La CDA acte sa décision et le remercie pour les services rendus.

2- Situation particulière

KEBBOUR Zinedine – Arbitre District 4

Cet arbitre a informé la CDA, par courriel du 14/08/2026, vouloir passer arbitre assistant pour la saison 2026-2027.

A l'issue de la précédente saison, cet arbitre a été classé Arbitre D4.

De ce fait, la CDA décide de l'affecter à la catégorie Arbitre Assistant D3 à compter de la saison 2026-2027

3- Retour à l'arbitrage

La CDA prend note du retour à l'arbitrage de **EL HASSNAOUI Adil** et **DHEM Otmane**.

- **EL HASSNAOUI Adil** était classé JAD à l'issue de la saison 2022-2023.
➔ La CDA décide de l'affecter à la catégorie Arbitre D4 sous réserve de réussite aux tests Physiques et Théoriques.
- **DHEM Otmane** était classé D3 à l'issue de la saison 2024-2025.
➔ La CDA décide de l'affecter à la catégorie Arbitre D3 sous réserve de réussite aux tests Physiques et Théoriques.

- **PROMOTION ACCELEREE**

Au regard des informations qui lui sont remontées lors de son observation du 23/08/2026, la CDA souhaite faire observer, **RAHIH Adam**, pour une éventuelle promotion accélérée au titre d'Arbitre District 2.

Cette observation aura lieu courant Septembre afin de consolider le groupe de cette catégorie

De plus, la CDA vous informe qu'elle restera attentive aux performance des arbitres lors du stage de rentrée afin d'effectuer d'éventuelles promotions supplémentaires.

ACTIVITÉS SPORTIVES



- **RECOURS / CNOSF**

La demande de contestation de **Monsieur XXXX XXXX** concernant sa rétrogradation de D1 en D2 a été examinée par le CNOSF.

La conciliatrice a considéré que la décision du District était régulière, notamment au regard du classement annuel et des modalités d'évaluation.

Elle a également écarté les arguments relatifs aux droits de la défense et à une rupture d'égalité entre arbitres.

La CDA souhaite une excellente saison à tous les officiels
et acteurs du football en Vaucluse

Fin de la Réunion 19h30

Le Président
Gérald BETTANCOURT

Le Secrétaire
Claude MICHEL